



## Résilier Devis modifié par artisan

Par **unette**, le 10/11/2018 à 16:58

Bonjour

Je prends rendez-vous avec une société pour fourniture et pose portail. Il passe, propose solution modèle et m'envoie le devis.

Ca nous convient, on passe à leur agence, et signons le devis et donnons acompte.

Après signature, il nous dit qu'il souhaite passer avec un de ses collègues.

On ne voit pas trop pourquoi, mais ok pour qu'ils passent.

Et là le collègue dit que la solution proposée n'est pas possible, qu'il faut rajouter 2 piliers, modifier modèle

et qu'il vont nous envoyer nouveau devis.

J'attends ce nouveau devis depuis mardi, mais ne suis pas du tout intéressée par leur nouvelle solution. Et je ne veux pas signer avenant.

Ai-je le droit d'annuler devis, récupérer mon acompte, puisqu'ils ont tout modifié solution, modèle et prix.

Merci pour vos réponses

Par **janus2fr**, le 10/11/2018 à 17:35

Bonjour,

Bien sur. Vous vous êtes engagé sur le premier devis tel qu'il est. Si l'artisan veut en modifier les termes, vous n'êtes plus engagé.